

## COMMUNE DE BONNEVAL SUR ARC

### PROCES-VERBAL DE SEANCE Séance du conseil municipal du 6 avril 2023

Le 6 avril 2023 à 20h30, le conseil municipal dûment convoqué le 30 mars 2023 s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Marc KONAREFF.

**Présents** : Marc KONAREFF, Michèle ANSELMET, Léandre CHARRIER, Paul BLANC, Angeline BLANC, Henri CHARRIER, Stéphane ANSELMET, Didier ANSELMET

**Absents** : Franck CHARRIER, Patricia ANSELMET, David BRUBALLA,

**Représentés** : Franck CHARRIER représenté par Angeline BLANC, Patricia ANSELMET représenté par Didier ANSELMET

Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.  
Monsieur Didier ANSELMET est désigné secrétaire de séance.

#### Ordre du jour :

- Approbation procès-verbal réunion du 13 mars 2023
- Délibération approbation des comptes administratif : budgets Commune, Régie Electrique, Zone Agricole, Eau, Assainissement, Les Clarines, Remontées Mécaniques
- Délibération approbation des comptes de gestion : budgets Commune, Régie Electrique, Zone Agricole, Eau, Assainissement, Les Clarines, Remontées Mécaniques
- Délibération affectation de résultat : budgets Commune, Régie Electrique, Zone Agricole, Eau, Assainissement, Les Clarines, Remontées Mécaniques,
- Délibération Approbation du budget 2023 : budgets Commune, Régie Electrique, Zone Agricole, Eau, Assainissement, Les Clarines, Remontées Mécaniques
- Délibération vote des taux des impôts directs locaux
- Délibération Répartition des subventions
- Délibération autorisant le Maire a représenté la collectivité en justice
- ~~Délibération échange Mr Jean-Luc et Mme Josiane BLANC/Commune-NE SERA PAS PRESENTE AU CM~~
- Délibération validation des statuts de la régie électrique
- Questions diverses

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSIEL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

Le maire invite les conseillers municipaux à délibérer afin d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 Mars 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal.

Le Maire et le secrétaire de séance signe le procès-verbal.

## DELIBERATIONS

### 1. DELIBERATION APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET COMMUNE

Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Léandre CHARRIER présente la délibération suivante :

#### **BUDGET COMMUNE**

Séance du 6 Avril 2023 à 20h30

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Léandre CHARRIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022.

dressé par Monsieur Marc KONAREFF, Maire, considéré après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	153 962.43 €	0.00 €	0.00 €	751 017.16 €	153 962.43 €	751 017.16 €
Opérations de l'exercice	726 368.09 €	693 837.45 €	1 183 547.02 €	1 832 873.12 €	1 909 915.11 €	2 526 710.57 €
<b>TOTAU X</b>	880 330.52 €	693 837.45 €	1 183 547.02 €	2 583 890.28 €	2 063 877.54 €	3 277 727.73 €
Résultats de clôture	186 493.07 €	0.00 €	0.00 €	1 400 343.26 €	0.00 €	1 213 850.19 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

<b>TOTAUX CUMULE S</b>	880 330.52 €	693 837.45 €	1 183 547.02 €	2 583 890.28 €	2 063 877.54 €	3 277 727.73 €
<b>RÉSULTA TS DÉFINITI FS</b>	186 493.07 €			1 400 343.26 €		1 213 850.19 €

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau,

au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Pour 9: Michèle ANSELMET, Léandre CHARRIER, Paul BLANC, Henri CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Didier ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER*

*Contre 0: - Abstention 0 :*

## 2. DELIBERATION APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET REGIE ELECTRIQUE

Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Léandre CHARRIER présente la délibération suivante :

### **BUDGET REGIE ELECTRIQUE**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Léandre CHARRIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022

dressé par Monsieur Marc KONAREFF, Maire, considéré après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Ensemble
--	----------------	----------------	----------

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	176 169.01 €		264 874.68 €	0.00 €	441 043.69 €
Opérations de l'exercice	156 049.87 €	98 499.65 €	387 722.50 €	534 268.21 €	543 772.37 €	632 767.86 €
<b>TOTAUX</b>	156 049.87 €	274 668.66 €	387 722.50 €	799 142.89 €	543 772.37 €	1 073 811.55 €
Résultats de clôture		118 618.79 €		411 420.39 €		530 039.18 €
Restes à réaliser			0.00 €	0.00 €		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	156 049.87 €	274 668.66 €	387 722.50 €	799 142.89 €	543 772.37 €	1 073 811.55 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		118 618.79 €		411 420.39 €		530 039.18 €

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau,

au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Pour 9: Michèle ANSELMET, Léandre CHARRIER, Paul BLANC, Henri CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Didier ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER*

*Contre 0:*

*Abstention 0 :*

### 3. DELIBERATION APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ZONE AGRICOLE

Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Léandre CHARRIER présente la délibération suivante

#### **BUDGET ZONE AGRICOLE**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Léandre CHARRIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022

dressé par Monsieur Marc KONAREFF Maire, considéré après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	47 912.84 €	0.00 €	8 872.33 €	0.00 €	56 785.17 €
Opérations de l'exercice	208 899.53 €	176 429.02 €	214 177.62 €	212 178.14 €	423 077.15 €	388 607.16 €
<b>TOTAUX</b>	<b>208 899.53 €</b>	<b>224 341.86 €</b>	<b>214 177.62 €</b>	<b>221 050.47 €</b>	<b>423 077.15 €</b>	<b>445 392.33 €</b>
Résultats de clôture		15 442.33 €		6 872.85 €		22 315.18 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>208 899.53 €</b>	<b>224 341.86 €</b>	<b>214 177.62 €</b>	<b>221 050.47 €</b>	<b>423 077.15 €</b>	<b>445 392.33 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>15 442.33 €</b>		<b>6 872.85 €</b>		<b>22 315.18 €</b>

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau,

au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Pour 8: Michèle ANSELMET, Léandre CHARRIER, Paul BLANC, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Didier ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER*

*Contre 1: Henri CHARRIER*

*Abstention 0 :*

4. DELIBARATION APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET EAU POTABLE

Le 1<sup>er</sup> adjoint, Léandre CHARRIER présente la délibération suivante :

### BUDGET EAU POTABLE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Léandre CHARRIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022

dressé par Monsieur Marc KONAREFF, Maire, considéré après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	50 230.19 €		0.00 €	23 612.13 €	50 230.19 €	23 612.13 €
Opérations de l'exercice	169 263.84 €	51 938.72 €	27 258.90 €	59 313.69 €	196 522.74 €	111 252.41 €
<b>TOTAUX</b>	<b>219 494.03 €</b>	<b>51 938.72 €</b>	<b>27 258.90 €</b>	<b>82 925.82 €</b>	<b>246 752.93 €</b>	<b>134 864.54 €</b>
Résultats de clôture	167 555.31 €			55 666.92 €	111 888.39 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>219 494.03 €</b>	<b>51 938.72 €</b>	<b>27 258.90 €</b>	<b>82 925.82 €</b>	<b>246 752.93 €</b>	<b>134 864.54 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>167 555.31 €</b>			<b>55 666.92 €</b>	<b>111 888.39 €</b>	<b>0.00 €</b>

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau,

au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Pour 6: Léandre CHARRIER, Henri CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, , Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER*

*Contre 2: Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET*

*Abstention 1 : Paul BLANC*

5. DELIBERATION APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le 1<sup>er</sup> adjoint, Léandre CHARRIER présente la délibération suivante :

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Léandre CHARRIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022

dressé par Monsieur Marc KONAREFF, Maire, considéré après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	199 578.25 €	0.00 €	32 876.86 €	0.00 €	232 455.11 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	321 136.26 €	38 242.83 €	108 687.00 €	75 552.22 €	429 823.26 €	113 795.05 €
<b>TOTAUX</b>	<b>520 714.51 €</b>	<b>38 242.83 €</b>	<b>141 563.86 €</b>	<b>75 552.22 €</b>	<b>662 278.37 €</b>	<b>113 795.05 €</b>
Résultats de clôture	482 471.68 €		66 011.64 €		548 483.32 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>520 714.51 €</b>	<b>38 242.83 €</b>	<b>141 563.86 €</b>	<b>75 552.22 €</b>	<b>662 278.37 €</b>	<b>113 795.05 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>482 471.68 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>66 011.64 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>548 483.32 €</b>	<b>0.00 €</b>

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau,

au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour 8: Léandre CHARRIER, Henri CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, , Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER, Paul BLANC, Michèle ANSELMET,  
Contre 1: Didier ANSELMET  
Abstention 0:

## 6. DELIBERATION APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – LES CLARINES

Le 1<sup>er</sup> adjoint présente la délibération suivante :

### BUDGET LES CLARINES

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Léandre CHARRIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Marc KONAREFF, Maire, considéré après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	4 639.59 €	3 600.00 €	4 639.59 €	3 600.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 639.59 €</b>	<b>3 600.00 €</b>	<b>4 639.59 €</b>	<b>3 600.00 €</b>
Résultats de clôture	0.00 €		1 039.59 €	0.00 €	1 039.59 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 639.59 €</b>	<b>3 600.00 €</b>	<b>4 639.59 €</b>	<b>3 600.00 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0.00 €</b>		<b>1 039.59 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 039.59 €</b>	<b>0.00 €</b>

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau,

au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Pour 9 : Léandre CHARRIER, Henri CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET*

*Contre 0:*

*Abstention 0:*

7. DELIBERATION APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET REMONTEES MECANIQUES

Le 1<sup>er</sup> adjoint, Léandre CHARRIER présente la délibération suivante :

**BUDGET REMONTEES MECANIQUES**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Léandre CHARRIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022

dressé par Monsieur Marc KONAREFF, Maire, considéré après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	59 828.48 €	0.00 €	14 499.61 €	0.00 €	74 328.09 €
Opérations de l'exercice	341 405.85 €	280 580.11 €	2 020 125.86 €	2 194 506.20 €	2 361 531.71 €	2 475 086.31 €
<b>TOTAUX</b>	<b>341 405.85 €</b>	<b>340 408.59 €</b>	<b>2 020 125.86 €</b>	<b>2 209 005.81 €</b>	<b>2 361 531.71 €</b>	<b>2 549 414.40 €</b>
Résultats de clôture	997.26 €			188 879.95 €		187 882.69 €
Restes à réaliser			0.00 €	0.00 €		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>341 405.85 €</b>	<b>340 408.59 €</b>	<b>2 020 125.86 €</b>	<b>2 209 005.81 €</b>	<b>2 361 531.71 €</b>	<b>2 549 414.40 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>997.26 €</b>			<b>188 879.95 €</b>		<b>187 882.69 €</b>

---

2. Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau,

au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Pour 9 : Léandre CHARRIER, Henri CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET*

*Contre 0:*

*Abstention 0:*

## 8. DELIBERATION APPROBATION DES COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET COMMUNE

Le Maire présente la délibération suivante :

*Dressée par Madame BESSON Muriel, Trésorière*

### **COMMUNE**

*Le Conseil Municipal,*

*Après s'être fait présenter les Budget Primitifs et supplémentaires de l'année 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état du reste à recouvrer et l'état des restes à payer.*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.*

*Après s'être rassuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.*

*Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 décembre 2022,*

*Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*

*Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*

*DECLARENT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

Pour 10 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Henri CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET

Contre 0:

Abstention 0:

9. DELIBERATION APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET REGIE ELECTRIQUE

Le Maire présente la délibération suivante :

*Dressée par Madame BESSON Muriel, Trésorière*

**REGIE ELECTRIQUE**

*Le Conseil Municipal,*

*Après s'être fait présenter les Budget Primitifs et supplémentaires de l'année 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état du reste à recouvrer et l'état des restes à payer.*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.*

*Après s'être rassuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.*

*Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 décembre 2022,*

*Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*

*Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*

*DECLARENT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

Pour 10 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Henri CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET

Contre 0:

Abstention 0:

#### 10. DELIBERATION APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ZONE AGRICOLE

Le Maire présente la délibération suivante :

*Dressée par Madame BESSON Muriel, Trésorière*

#### **ZONE AGRICOLE**

*Le Conseil Municipal,*

*Après s'être fait présenter les Budget Primitifs et supplémentaires de l'année 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état du reste à recouvrer et l'état des restes à payer.*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.*

*Après s'être rassuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.*

*Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 décembre 2022,*

*Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*

*Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*

*DECLARENT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

Pour 9 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET

Contre 1 : Henri CHARRIER

Abstention 0:

#### 11. DELIBERATION APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET EAU POTABLE

Le Maire présente la délibération suivante :

*Dressée par Madame BESSON Muriel, Trésorière*

## **EAU POTABLE**

*Le Conseil Municipal,*

*Après s'être fait présenter les Budget Primitifs et supplémentaires de l'année 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état du reste à recouvrer et l'état des restes à payer.*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.*

*Après s'être rassuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.*

*Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 décembre 2022,*

*Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*

*Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*

*DECLARENT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

*Pour 7 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER, Henri CHARRIER*

*Contre 2 : Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET*

*Abstention 1 : Paul BLANC,*

## **12. DELIBERATION APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Maire présente la délibération suivante :

*Dressée par Madame BESSON Muriel, Trésorière*

### **ASSAINISSEMENT**

*Le Conseil Municipal,*

*Après s'être fait présenter les Budget Primitifs et supplémentaires de l'année 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état du reste à recouvrer et l'état des restes à payer.*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.*

*Après s'être rassuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.*

*Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 décembre 2022,*

*Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*

*Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*

*DECLARENT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

*Pour 8 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER, Henri CHARRIER, Paul BLANC,*

*Contre 2 : Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET*

*Abstention 0 :*

### 13. DELIBERATION APPROBATION DE COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET LES CLARINES

Le Maire présente la délibération suivante :

*Dressée par Madame BESSON Muriel, Trésorière*

#### **BAR RESTAURANT LES CLARINES**

*Le Conseil Municipal,*

*Après s'être fait présenter les Budget Primitifs et supplémentaires de l'année 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de*

*gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état du reste à recouvrer et l'état des restes à payer.*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.*

*Après s'être rassuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.*

*Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 décembre 2022,*

*Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*

*Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*

*DECLARENT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

*Pour 10 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER, Henri CHARRIER, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET*

*Contre 0 :*

*Abstention 0 :*

#### **14. DELIBERATION APPROBATION DE COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET REMONTEES MECANIQUES**

Le Maire présente la délibération suivante :

*Dressée par Madame BESSON Muriel, Trésorière*

#### **REMONTEES MECANIQUES**

*Le Conseil Municipal,*

*Après s'être fait présenter les Budget Primitifs et supplémentaires de l'année 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état du reste à recouvrer et l'état des restes à payer.*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.*

*Après s'être rassuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.*

*Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 décembre 2022,*

*Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*

*Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*

*DECLARENT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

*Pour 10 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER, Henri CHARRIER, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET*

*Contre 0 :*

*Abstention 0 :*

## 15. DELIBERATION AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET COMMUNE

Le Maire présente la délibération suivante :

73047 Code INSEE	Commune de BONNEVAL SUR ARC Commune	
---------------------	--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 1 400 343.26 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Nombre de membres en exercice :	0
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Contre 0 Pour 0	

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	649 326.10 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	751 017.16 €
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b> <b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>1 400 343.26 €</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	-186 493.07 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E 0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 1 400 343.26 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	300 000.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	1 100 343.26 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

*Pour 10 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER, Henri CHARRIER, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET*

*Contre 0 : Abstention 0 :*

**16. DELIBERATION AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET REGIE ELECTRIQUE**

Le Maire présente la délibération suivante :

73047 Code INSEE	Commune de BONNEVAL SUR ARC Régie Electrique	
---------------------	---	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de , Maire.,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 411 420.39 €  
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Nombre de membres en exercice :	0
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Contre 0 Pour 0	

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	146 545.71 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent) <b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	264 874.68 €    <b>411 420.39 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	118 618.79 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>411 420.39 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	<b>411 420.39 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

*Pour 10 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER, Henri CHARRIER, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET*

*Contre 0 :*

*Abstention 0 :*

**17. DELIBERATION AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET ZONE AGRICOLE**

Le Maire présente la délibération suivante :

73047 Code INSEE	Commune de BONNEVAL SUR ARC ZONE AGRICOLE	
---------------------	--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 6 872.85 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Nombre de membres en exercice :	0
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Contre 0 Pour 0	

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 999.48 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	8 872.33 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	6 872.85 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	15 442.33 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 0.00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 6 872.85 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	6 872.85 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

Pour 9 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET

Contre 1 : Henri CHARRIER,

Abstention 0 :

**18. DELIBERATION AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET EAU POTABLE**

Le Maire présente la délibération suivante :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de :                    55 666.92 €
- un déficit d'exploitation de :                    0.00 €

Nombre de membres en exercice :	0
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Contre    0    Pour    0	

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	32 054.79 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	23 612.13 €
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	55 666.92 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	-167 555.31 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	-167 555.31 €
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	55 666.92 €
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	55 666.92 €
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	0.00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

*Pour 7 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER, Henri CHARRIER*

*Contre 2 : Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET*

*Abstention 1 : Paul BLANC*

**19. DELIBERATION AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Maire présente la délibération suivante :

73047 Code INSEE	Commune de BONNEVAL SUR ARC ASSAINISSEMENT
---------------------	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 6 872.85 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Nombre de membres en exercice :	0
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Contre 0 Pour 0	

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 999.48 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	8 872.33 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (SI C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>6 872.85 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	15 442.33 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E 0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 6 872.85 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	6 872.85 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

*Pour 8 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER, Henri CHARRIER, Paul BLANC*

*Contre 2 : Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET*

*Abstention 0*

**20. DELIBERATION AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET LES CLARINES**

Le Maire présente la délibération suivante :

73047 Code INSEE	Commune de BONNEVAL SUR ARC BAR RESTAURANT LES CLARINES	
---------------------	--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Marc KONAREFF, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 0.00 €  
- un déficit d'exploitation de : -1 039.59 €

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Contre 0 Pour 0	

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	-1 039.59 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent) <b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0.00 €     -1 039.59 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	0.00 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	0.00 €
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	-1 039.59 €
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	0.00 €
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	0.00 €
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	1 039.59 €

*Pour 10 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER, Henri CHARRIER, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET*

*Contre 0 :*

*Abstention 0 :*

**21. DELIBERATION AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET REMONTEES  
MECANIQUES**

Le Maire présente la délibération suivante :

73017 Code INSEE	Commune de BONNEVAL SUR ARC Régie des Remontées mécaniques	
---------------------	---	--

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 188 879,95 €
- un déficit d'exploitation de : 0,00 €

Nombre de membres en exercice : 0  
 Nombre de membres présents : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 0  
 VOTES : Contre 0 Pour 0

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	174 380,34 €
<b>e. Résultats antérieurs de l'exercice</b> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	14 499,61 €
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	188 879,95 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	-997,26 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	-997,26 €
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	188 879,95 €
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	0,00 €
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	188 879,95 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

*Pour 10 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER, Henri CHARRIER, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET*

*Contre 0 :*

*Abstention 0 :*

### 22. DELIBERATION APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET COMMUNE

Le Maire présente la délibération suivante :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 de la Commune comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	2 775 254.26 €	2 775 254.26 €
Section d'investissement	734 235.07 €	734 235.07 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 509 489.33 €</b>	<b>3 509 489.33 €</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 de la Commune

Pour 10 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER, Henri CHARRIER, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET

Contre 0 :

Abstention 0 :

### 23. DELIBERATION APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET REGIE ELECTRIQUE

Le Maire présente la délibération suivante :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 de la Régie Electrique comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	1 762 430.39 €	1 762 430.39 €
Section d'investissement	734 153.79 €	734 153.79 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 496 584.18 €</b>	<b>2 496 584.18 €</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 de la Régie Electrique

Pour 10 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER, Henri CHARRIER, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET

Contre 0 :

Abstention 0 :

### 24. DELIBERATION APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ZONE AGRICOLE

Le Maire présente la délibération suivante :

*Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 de la zone agricole comme suit :*

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	<i>219 591.85 €</i>	<i>219 591.85 €</i>
<i>Section d'investissement</i>	<i>191 523.33 €</i>	<i>191 523.33 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>411 115.18 €</b>	<b>411 115.18 €</b>

*Le Conseil municipal après en avoir délibéré,*

- *APPROUVE le budget primitif 2023 de la Zone Agricole*

*Pour 9 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Patricia ANSELMET, Franck CHARRIER, Paul BLANC, Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET*

*Contre 1 ; Henri CHARRIER*

*Abstention 0 :*

## 25. DELIBERATION APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET EAU POTABLE

Le Maire présente la délibération suivante :

*Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 de l'eau potable comme suit :*

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	<i>665 252 €</i>	<i>665 252 €</i>
<i>Section d'investissement</i>	<i>682 441.92 €</i>	<i>682 441.92 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1 347 693.92 €</b>	<b>1 347 693.92 €</b>

*Le Conseil municipal après en avoir délibéré,*

- *APPROUVE le budget primitif 2023 Eau Potable*

*Pour 6 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Franck CHARRIER, Henri CHARRIER*

*Contre 3 ; Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET, Patricia ANSELMET*

*Abstention 1 : Paul BLANC*

## 26. DELIBERATION APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire présente la délibération suivante :

*Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 de l'assainissement comme suit :*

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	<i>898 570 €</i>	<i>898 570 €</i>
<i>Section d'investissement</i>	<i>1 017 047 €</i>	<i>1 017 047 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>1 915 617 €</i>	<i>1 915 617 €</i>

*Le Conseil municipal après en avoir délibéré,*

- *APPROUVE le budget primitif 2023 Assainissement*

*Pour 7 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Angeline BLANC, Stéphane ANSELMET, Franck CHARRIER, Henri CHARRIER, Paul BLANC*

*Contre 3 : Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET, Patricia ANSELMET*

*Abstention 0 :*

## 27. DELIBERATION APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET LES CLARINES

Le Maire présente la délibération suivante :

*Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 Bar Restaurant Les Clarines comme suit :*

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	<i>3 610 €</i>	<i>3 610 €</i>
<i>Section d'investissement</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>3 610 €</i>	<i>3 610 €</i>

*Le Conseil municipal après en avoir délibéré,*

- *APPROUVE le budget primitif 2023 Bar restaurant Les Clarines*

*Pour 7 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Stéphane ANSELMET, Paul BLANC Michèle ANSELMET, Didier ANSELMET, Patricia ANSELMET*

*Contre 3 : Henri CHARRIER, Angeline BLANC, Franck CHARRIER,*

*Abstention 0 :*

## 28. DELIBERATION APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET REMONTEES MECANIQUES

Le Maire présente la délibération suivante :

*Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 des Remontées Mécaniques comme suit :*

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	<i>2 451 509.69 €</i>	<i>2 451 509.69 €</i>
<i>Section d'investissement</i>	<i>253 564.56 €</i>	<i>253 564.56 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>2 705 074.25 €</i>	<i>2 705 074.25 €</i>

*Le Conseil municipal après en avoir délibéré,*

- *APPROUVE le budget primitif 2023 des Remontées Mécaniques*

*Pour 8 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Stéphane ANSELMET, Paul BLANC Michèle ANSELMET, Henri CHARRIER, Angeline BLANC, Franck CHARRIER,  
Contre 2 : Didier ANSELMET, Patricia ANSELMET  
Abstention 0 :*

## 29. DELIBERATION VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Le Maire présente la délibération suivante :

*Monsieur/Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.*

*Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.*

*En conséquence, Monsieur/Madame le Maire propose de maintenir les taux et de fixer les taux comme suit*

***Le Conseil municipal,***

*Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,*

*Après en avoir délibéré :*

- ***DÉCIDE*** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- *taxe d'habitation : 28.37 %*
- *taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.52 %*
- *taxe foncière sur les propriétés non bâties : 133.40 %*
- (- cotisation foncière des entreprises : 28.47 %)*
- **CHARGE** Madame/Monsieur le Maire
- *de notifier cette décision aux services préfectoraux*
- *de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.*

Pour 10 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Stéphane ANSELMET, Paul BLANC Michèle ANSELMET, Henri CHARRIER, Angeline BLANC, Franck CHARRIER, Didier ANSELMET, Patricia ANSELMET

Contre 0 :

Abstention 0 :

### 30. DELIBERATION SUBVENTION BUDGET COMMUNE 2023

Le Maire présente la délibération suivante :

*Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de détailler l'article 6574.*

*Le Conseil Municipal ayant délibéré :*

- *DECIDE d'accorder les aides comme suit :*

<i>Article</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Montant alloué</i>
<i>6574</i>	<i>Les petits Bonny</i>	<i>65 000 €</i>
	<i>Club des sports</i>	<i>46 000 €</i>
	<i>Les restos du Cœur</i>	<i>100 €</i>
	<i>FSE</i>	<i>200 €</i>
	<i>ASHM</i>	<i>100 €</i>

*Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 du budget Communal 2023.*

Pour 10 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Stéphane ANSELMET, Paul BLANC Michèle ANSELMET, Henri CHARRIER, Angeline BLANC, Franck CHARRIER, Didier ANSELMET, Patricia ANSELMET

Contre 0 :

Abstention 0 :

### 31. DELIBERATION POUR CONFERER A MONSIEUR LE MAIRE UN MANDAT D'HABILITATION GENERALE POUR REPRESENTER LA COLLECTIVITE EN JUSTICE

Le Maire présente la délibération suivante :

*En application des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, par son Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, d'un certain nombre de pouvoirs auxquels l'habilite le Conseil Municipal ; que ces dispositions listent en trente et un domaines d'intervention.*

*Parmi ces trente et un domaines, dans un souci de bon fonctionnement de la Collectivité, il est proposé au Conseil Municipal de déléguer au Maire les pouvoirs suivants :*

- *D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;  
Précisément, le Maire serait chargé d'intenter, au nom de la Commune, les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, ou d'intervenir au nom de la Commune dans les actions où elle y a intérêt, d'exercer toutes les voies de recours utiles y compris celle du référé, de la médiation ou du pourvoi en cassation.  
Cette habilitation recouvrirait l'ensemble du contentieux que peut connaître la Commune (civil, pénal, administratif...), dans le cadre de procédures gracieuses ou contentieuses (que ce soit, dans cette dernière hypothèse, devant les juridictions judiciaires (civiles ou répressives) ou administratives) ; ce tant en première instance, qu'en appel ou en cassation.*
- *De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *ACCORDE à Monsieur le Maire la délégation dans les domaines et conditions proposée ci-dessus ».*

*Pour 10 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Stéphane ANSELMET, Paul BLANC Michèle ANSELMET, Henri CHARRIER, Angeline BLANC, Franck CHARRIER, Didier ANSELMET, Patricia ANSELMET*

*Contre 0 :*

*Abstention 0 :*

### 32. DELIBERATION VALIDATION DES STATUTS ET CREATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ELECTRIQUE

Le Maire présente la délibération suivante :

*Le Maire rappelle au conseil municipal que la régie électrique de Bonneval sur Arc est une régie dotée de la seule autonomie financière.*

*Le Maire explique qu'il convient de procéder à la création de statuts pour la régie électrique ainsi que de créer un conseil d'exploitation. Ce conseil d'exploitation est constitué de 3 sièges élus.*

*Le Maire présente au conseil municipal les statuts.*

*Le conseil municipal :*

- *APPROUVE les statuts tels que proposés*
- *CREE le conseil d'exploitation suivant : Henri CHARRIER, Stéphane ANSELMET, Léandre CHARRIER*

*Pour 10 : Marc KONAREFF, Léandre CHARRIER, Stéphane ANSELMET, Paul BLANC Michèle ANSELMET, Henri CHARRIER, Angeline BLANC, Franck CHARRIER, Didier ANSELMET, Patricia ANSELMET*

*Contre 0 :*

*Abstention 0 :*

### QUESTIONS DIVERSES

**Mail Mr DECOUX :** Le Maire évoque l'échange de mails avec Mr DECOUX qu'il a transféré aux conseillers municipaux au sujet du stationnement payant au parking de l'Ecôt mis en place l'été 2022. Le Conseil Municipal bien qu'ayant pris connaissance des remarques de Mr DECOUX, réitère son souhait de poursuivre sa politique de redevance de stationnement à l'Ecôt étant donné l'impact favorable de celle-ci sur la sur-fréquentation du site et la satisfaction de la plupart des usagers.

**Visites guidées village :** Mme Sylvia CHARRIER, Guide du patrimoine, propose de reprendre les visites guidées de Bonneval sur Arc. Le Conseil Municipal émet un avis Favorable à sa demande.

Mr Marc KONAREFF, Maire

Mr Didier ANSELMET

Secrétaire de séance